Image not found or type unknown

Remblaiement ancienne carriere de briques

Par **audrey27**, le **07/02/2011** à **09:53**

Bonjour,rnrnNous sommes propriétaire d'une maison dans l'eure. Sur notre terrain, existe une ancienne carrière de briques (enorme trou) avec un bois classé sur le POS.rnNous voudrions remblayer ce "trou"totalement ou en partie. Cependant la mairie s'y oppose mais ne me prouve pas sa reponse avec des textes de loi. Nous aimerions donc savoir si nous pouvons et avons le droit de remblayer, ou savoir quelles démarches entreprendre (sachant que sur l'acte de vente l'ancienne carriere n'existe pas). rnMerci pour vos reponses.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés